AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-227200029-20261104-26_7089_2-AI
en date du 04/11/2026 ; REFERENCE ACTE : 26_7089_2

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

ARRETE N° 26_7089 du 04 NOV. 2026

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES, EDUCATION ET NUMERIQUE
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Madame Nelly HARDOIN-CHARTIER
Attaché principal territorial
Chef du service Pilotage et moyens généraux
Direction générale adjointe des Infrastructures et du développement territorial

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 13 octobre 2026, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 13 octobre 2026, relative à la délégation de compétences au Président, notamment en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Madame HARDOIN-CHARTIER, en qualité de Chef de service Pilotage et moyens généraux, à compter du 16 novembre 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame HARDOIN-CHARTIER, attaché principal territorial, Chef du service Pilotage et moyens généraux, à l'effet de signer :

tous les actes relevant de ses activités telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

à l'exception :

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
 - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 10 000 € HT,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 10 000 € HT,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 10 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame HARDOIN-CHARTIER, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame HARDOIN-CHARTIER et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Frédéric BEAUCHEF

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de légalité le 04 NOV. 2026
et de sa publication ou notification le 04 NOV. 2026